

COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2016 – N° 7

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016 A 20 h 30

L'an deux mil seize le mardi 27 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CHOLOT Guy (Maire).

PRESENTS : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, DESPROGES Raymonde, GOSSSELIN Jean-Paul (Adjoint), Mme LETELLIER Fabienne (conseillère déléguée), Melle HENRY Sarah, Mme PERREE Christine, M. ROUALLE Maurice, Mme LEVAVASSEUR Nathalie, MM. de SMET René, LETANG Jacques, M. MEUNIER Christophe, Melle LELION Elodie

ABSENTS EXCUSES : Denis PILLET donne pouvoir à M. Jean-Paul GOSSSELIN, Armand HAMEL donne pouvoir à Melle Sarah HENRY

ABSENTS : Mme Anne DUPONT, M. Claude MATELOT

SECRETAIRE DE SEANCE : René De Smet

Date de convocation
23 septembre 2016

Date d'affichage
30 septembre 2016

Nombre de membres :
en exercice : 17

présents : 13

votants : 15



Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance précédente du 5 juillet 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

N° 2016-59 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « EDUCATION »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de compléter sa délibération n° 9/2016 du 1^{er} mars 2016 en ajoutant Mme Fabienne Letellier à la commission « éducation » composée de :

MM. Guy Cholot, Denis Pillet, Mmes Raymonde Desproges, Christine Perrée, Sarah Henry.

N° 2016-60 – NUMERUE : MISE A JOUR PARTIELLE EN VUE DU RECENSEMENT

Notre commune est concernée par le prochain recensement qui se déroulera en janvier-février 2017, il est nécessaire au préalable de parer au plus urgent en procédant à une mise à jour partielle de notre « numéree ».

Cela concerne les rues suivantes :

- rue Edgar Quinet (toute la rue)
- rue Victor Hugo (toute la rue)
- rue Emile Desprez (toute la rue)

- rue Lechevalier (2 numéros supplémentaires)

Les services de la Poste et du cadastre en sont bien entendu avisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à faire procéder aux changements d'appellation et de numérotation nécessaires à la mise à jour partielle du « numérué » en vue du recensement 2017 dans les rues sus indiquées
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

N° 2016-61 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » DU SMP DE LA COTE DES ISLES, DES SIAEP DE PORT-BAIL ET DE LA SCYE ET DE LA COMMUNE DE BARNEVILLE-CARTERET AU SDeau 50 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SDeau 50

Vu, la décision du SMP de la Côte des Isles en date du 5 avril 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu, la décision du SIAEP de la Scye en date du 13 mai 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu, la décision du SIAEP de Port-Bail en date du 18 mai 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu, la décision de la commune de Barneville-Carteret en date du 29 juin 2016 de transférer sa compétence « eau potable » au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Considérant que le SMP de la Côte des Isles, les SIAEP de Port-Bail et de la Scye et la commune de Barneville-Carteret souhaitent constituer un Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) commun « Côte des Isles » au sein du SDeau 50,

Considérant que la commune de Port-Bail va devenir membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Côte des Isles au sein du SDeau 50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production/distribution,

Considérant que la commune de Port-Bail doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour siéger dans le CLEP Côte des Isles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **désigne** :

- Délégué titulaire : M. Guy Cholot
- Délégué suppléant : M. René De Smet

pour siéger dans le Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Côte des Isles au sein du SDeau 50.

N° 2016-62 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU GYMNASSE

Par délibération n° 57/2016 du 5 juillet 2016, nous avons présenté un plan de financement prévisionnel du gymnase afin de demander une subvention DETR 2^{ème} programmation 2016.

Depuis, ce plan a évolué avec un vote communautaire du 21 septembre en faveur d'un fonds de concours de 300 K€ soit 20 % de 1,5 M€ et un accord de Monsieur le Préfet pour un fonds SIPL en lieu et place de la DETR de 86 984 € qu'il convient d'intégrer.

Monsieur Jean-Paul GOSSELIN ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
- **donne délégation** au Maire pour rédiger et signer tous documents y afférant :

PROJET DE NOUVEAU GYMNASE

Plan de financement prévisionnel (cf. étude de faisabilité Atecom Pro Mai 2016) :

Dépenses

Salle de motricité de 120 m²

Différents lots de travaux et honoraires divers	230 834,00 € HT
TVA 20 % :	46 166,80 €
Total en € TTC	277 000,80 € TTC

Salle de sport de Port-Bail

Différents lots de travaux et honoraires divers	2 237 050,00 € HT
TVA 20 %	447 410,00 €
Total en € TTC	2 684 460,00 € TTC

Total en € TTC	2 961 460,80 € TTC
-----------------------	---------------------------

Recettes

Salle de motricité de 120 m²

DETR juin 2015 (accordée)	40 000,00 €
Réserve parlementaire janvier 2017 (accord de principe – dossier à constituer)	9 000,00 €
FCTVA (16,404 %)	45 439,21 €
Autofinancement communal	182 561,59 €
Total en € TTC	277 000,80 € TTC

Salle de sport de Port-Bail

DETR juin 2016 (devenu SIPL en septembre 2016)	86 984,00 €
Contrat de territoire CD 50 – via 3CI (accordé)	200 000,00 €
Fonds de concours intercom 3CI (vote du 21 septembre 2016)	300 000,00 €
Réserve parlementaire janvier 2017 (accord de principe – dossier à constituer)	30 000,00 €
Syndicat Mixte du Cotentin fonds Leader (cf. RDV du 21.06.2016)	40 000,00 €
Equipements Région Normandie (en demande)	non connu
FCTVA (16,404 %)	440 358,82 €
Autofinancement communal	1 587 117,18 €
Total en € TTC	2 684 460,00 € TTC

Total en € TTC	2 961 460,80 € TTC
-----------------------	---------------------------

Ce plan prévisionnel est susceptible d'évoluer de nouveau.

N° 2016-63 – NOUVEAU GYMNASSE : TRANCHE CONDITIONNELLE – CHOIX ET ACCOMPAGNEMENT DU MAITRE D'ŒUVRE

Vu, sa décision n° 115/2015 du 8 décembre 2015 d'engager une étude pour la construction d'un grand gymnase à la place du petit gymnase pour y réaliser un véritable « pôle éducation » à côté du collège départemental et de l'école primaire y compris le projet de fusion avec la maternelle, donc intégrant une salle de motricité,

Vu, la proposition d'ATECOM Pro cabinet spécialisé pour accompagner la commune dans la réalisation d'une tranche conditionnelle – choix et accompagnement du maître d'œuvre incluant des prestations réalisées par GB Conseil et DP Consults,

Vu, sa délibération n° 17/2016 du 1^{er} mars 2016 qui engageait la tranche ferme – pilotage de l'étude de faisabilité et participation avec les 4 cabinets GB Conseils, DP Consults, Cabinet Louis Laurent et Arch Am Urbain,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'engager la mission d'accompagnement avec ATECOM Pro : GB Conseil et DP consults pour 9 000 € en tranche conditionnelle – choix et accompagnement d'un maître d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer la commande (acte d'engagement...)
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

N° 2016-64 – CESSION FUTURE DU PETIT GYMNASSE

Le Conseil décide de reporter ce point.

N° 2016-65 – ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Au regard de la dynamique des commerces de proximité ainsi que de la politique globale de prévention des risques liés à la consommation excessive d'alcool, la commune de Port-Bail souhaite acquérir une licence IV pour maîtriser son exploitation. Cette acquisition permettra par ailleurs de favoriser les projets de la ville qui s'assure ainsi de la disponibilité d'une licence IV.

Un accord a été conclu entre les propriétaires de l'ancien bar PMU « la Bascule » et la commune de Port-Bail pour une acquisition au prix de 2 000 €, frais d'acte en sus à la charge de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de cette licence IV.

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la santé publique, et notamment l'article L 3321-1,

Considérant qu'il est nécessaire que la commune de Port-Bail maîtrise l'exploitation des licences de débit de boisson de 4^{ème} catégorie tout en favorisant les projets de la ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition d'une licence de débit de boisson de quatrième catégorie auprès de M. et Mme SORET Philippe, propriétaires de l'ancien bar PMU « la Bascule », pour un montant proposé de 2 000 €, frais d'acte en sus à charge de la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative ou à procéder à cette acquisition par acte notarié et à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet, notamment à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette transaction et au transfert de la licence,
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

N° 2016-66 - SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT VACANT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET

Vu, sa délibération n° 54/2015 du 9 juin 2015 décidant de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015, au titre de la promotion interne,

Suite à l'avis favorable du comité technique du 16 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de supprimer un poste permanent vacant d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

N° 2016-67 - CREATION D'UN EMPLOI EN CAE A TEMPS COMPLET POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Considérant la prochaine échéance d'un de nos contrats CAE au 30/11/2016 et l'absence de l'un de nos agents techniques, il est nécessaire de faire appel à un CAE en renfort pour les services techniques compte tenu des nombreux travaux pris en régie. Je vous propose de créer le poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de créer un emploi en CAE à temps complet avec effet au 1^{er} octobre 2016, pour un an puis le renouveler autant que de besoin (jusqu'à 5 ans)
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

N° 2016-68 - ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE A JOUR DU PLU

Par délibération n° 2013-57 du 18 juin 2013, le Conseil Municipal a approuvé son PLU.

Depuis, un jugement du tribunal administratif de Caen est intervenu le 3 décembre 2014, et il est devenu nécessaire de mettre à jour notre PLU induisant une actualisation substantielle du PADD (suppression du projet portuaire, du projet du Domaine des Pins et du PRL, intégration des recommandations du PPRL) et la procédure la plus adaptée semble être une révision du PLU.

Cette procédure induit de fait une mise à jour du PLU avec le Grenelle de l'environnement et une mise à jour avec la loi ALUR, cette dernière imposant de supprimer toutes les pastilles Nh dans l'espace rural et de seulement retenir quelques zones Nh.

Il s'agit d'engager une démarche visant à mettre en conformité le PLU suite au jugement du tribunal administratif et prendre en compte le risque de submersion marine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'engager une procédure de mise à jour du PLU avec recherche d'un cabinet,
- **donne** délégation à Monsieur le Maire pour rédiger, engager et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

DROITS DE PREEMPTION

La commune a décidé de ne pas préempter les cessions suivantes :

- parcelle K 335 de 71 m² - 8 rue Philippe Lebel acquise par M. Daniel Abimi
- parcelle AC 54 de 719 m² - 16 rue des Isles acquise par M. et Mme Michel Gaillard
- parcelle AD 30 de 903 m² - 32 rue du Père Albert acquise par M. et Mme Christophe Meunier
- parcelle AC 37 de 941 m² - 14 rue des Dauphins acquise par M. et Mme Richard Lecarpentier
- parcelle K 752 de 412 m² - 3 rue de la Graye acquise par M. Raphaël Vanoverschelde
- parcelles H 1279 et 1285 de 691 m² - Mielles de Rambut acquises par M. et Mme Jean-René Lesaulnier
- parcelles K 1165 et 1166 de 470 m² – rue Gilles Poërier acquises par M. et Mme Lionel Leroy

REMERCIEMENTS

- Monsieur le Préfet pour la visite à Port-Bail du 20 juillet 2016
- Les présidents d'associations : Anciens Combattants et Prévention Routière pour les subventions 2016.

INFORMATIONS

Nous faisons l'objet actuellement d'un contrôle de gestion par la Chambre Régionale des Comptes de Normandie sur nos exercices 2011 à 2016.

Nouveaux compteurs Linky Enedis.

QUESTIONS DIVERSES

Serge Laidet annonce une réunion de la commission communication le jeudi 29 septembre à 14 h 00 en vue d'un dépoussiérage du site Internet.

Raymonde Desproges demande concernant la fibre si une réunion publique est prévue. A ce jour, il lui est répondu pas encore.

Christophe Meunier : les tags n'ont pas été nettoyés comme annoncé, de nouveaux sont apparus. Monsieur le Maire confirme que la commune n'intervient pas sur ce qui relève du privé, certes il y a eu nettoyage de la salle omnisports ; concernant la statue rue Aubert, la pierre est poreuse, nous attendons de l'artiste le produit à appliquer.

Sarah Henry se félicite des travaux de la plage.

Fabienne Letellier confirme que concernant l'éclairage public, tout est désormais raccordé.

Elodie Lelion adresse ses remerciements pour les 103 ans de Jeanne Lelion.

Maurice Roualle demande où en sont les trottoirs rue Victor Hugo ?

Monsieur le Maire confirme que les devis viennent d'être signés, il y aura en plus sécurisation du passage piétons devant le collège.

René De Smet demande pour les WC des gens du voyage.

Guy Cholot répond que la proposition a été refusée.

Puis qu'en est-il du mur du cimetière ?

Cela est planifié.

René De Smet fait référence au parking pour les camping-cars, quelle est la finalité des gros cailloux ? Il trouve cela inesthétique.

Serge Laidet répond qu'il s'agit d'une demande du riverain qui avait bus et camions sous ses fenêtres chaque matin.

Guy Cholot ajoute que l'on va retirer les cailloux et mettre des gabions. Ce qui sera plus agréable.

Raymonde Desproges demande où en est l'abri bus rue Lechevalier ?

Serge Laidet : on pourrait récupérer celui de Saint Siméon où il n'y a plus d'enfants à cet arrêt, après avoir demandé au Conseil Départemental au préalable.

<p style="text-align: center;">PROCHAIN CONSEIL MARDI 22 NOVEMBRE 2016 A 20 H 30</p>
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

